532/DG 2014

المركز السينمائي المغربي
Centre Cinématographique Marocain

04 DEC 2014

NOTE CIRCULAIRE

Il est porté à la connaissance de Messieurs les distributeurs de films que l'obtention du visa d'exploitation cinématographique devra être effectué une semaine avant la première projection, afin que la commission de visionnage des films puisse procéder à la programmation desdits films.

Le Directeur du Centre Cinématographique Marocain

Mohamed Sarim El Haq FASSI-FIHRI

Centre Cinématographique Marocain: Quartier Industriel - Avenue El Majd - B.P: 421 Rabat - Maroc
Tél : +212 (0) 5 37 28 92 00 / Fax : +212 (0) 5 37 79 81 05
E-mail: ccm@menara.ma - Site Web: www.ccm.ma